

E-learning EXP12 : Les fondamentaux de l'expertise devant les juridictions administratives

DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Expert de justice
- Professions juridiques : magistrats, greffier, notaires, avocats, huissiers de justice, ...
- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Architectes : Eligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016
- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études
- Experts en probatoire
- Nouveaux Experts
- Responsables et Collaborateurs de service technique entreprise/collectivité
- Professionnels de la construction et de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Appréhender les principes de l'expertise devant les juridictions administratives
- Comprendre le statut et le choix de l'expert
- Connaître les principes de désignation
- Identifier les spécificités des opérations
- Intégrer les modifications apportées par le décret du 16 juin 2023 en matière d'expertise administrative

**PROGRAMME**

- Présentation de la formation
 - Bienvenue dans votre formation^{2'}
 - Comment réussir ma formation ?^{2'}
 - TUTORIEL DE NAVIGATION^{5'}
- 1. Généralités sur la justice administrative et l'expertise en France
 - Vidéo n°1 - Généralités sur la justice administrative et l'expertise en France^{1'}
 - Atelier n°1 - Reconnaître le juge compétent pour ordonner une mesure d'expertise^{1'}
- 2. Le statut et le choix de l'expert
 - Vidéo n°2 - Le statut et le choix de l'expert^{3'}
 - Atelier n°2 - Comprendre le statut de l'expert^{6'}
 - Atelier n°3 - Reconnaître les conditions nécessaires pour être inscrit sur les listes d'expert^{5'}



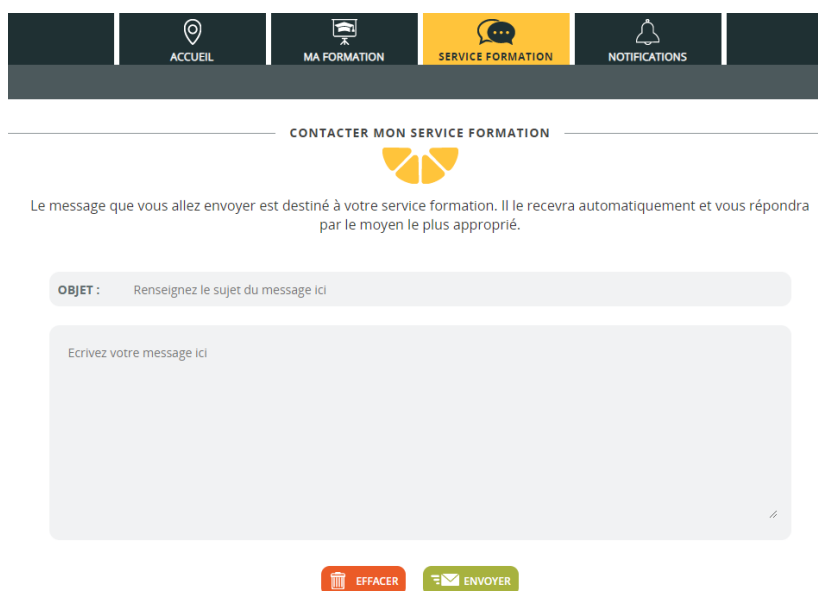
- 3. La désignation de l'expert
 - Vidéo n°3 - La désignation de l'expert4'
 - Atelier n°4 - Comprendre la désignation de l'expert6'
 - Atelier n°5 - Appréhender les obligations de l'expert (1/3)1'
 - Atelier n°5 - Appréhender les obligations de l'expert (2/3)1'
 - Atelier n°5 - Appréhender les obligations de l'expert (3/3)1'
- 4. Les opérations d'expertise
 - Vidéo n°4 - Les opérations d'expertise7'
 - Atelier n°6 - Assimiler les étapes des opérations d'expertise6'
 - Atelier n°7 - Identifier les règles en matière de rapport3'
- 5. En synthèse
 - Vidéo n°5 - En synthèse3'
 - Guide - Les fondamentaux de l'expertise devant les juridictions administratives12'
- Questionnaire de satisfaction
 - Questionnaire de satisfaction3'

**VALIDATION**Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.